

**M. Dennis Dawson (secrétaire parlementaire du ministre de l'Emploi et de l'Immigration):** Afin d'être jugé disponible pour travailler, le prestataire doit être disposé à travailler, capable de le faire et disposé à accepter immédiatement toute offre d'emploi convenable. Normalement, si une déclaration du prestataire indique que ce dernier a été empêché pour des raisons personnelles d'accepter immédiatement un emploi, on le considérera comme n'étant pas disponible pour travailler conformément à l'alinéa 25 a) de la loi. Cependant, la disponibilité doit toujours être étudiée en tenant compte des faits pertinents à chaque cas. Comme chaque cas est étudié selon son bien-fondé il n'y a pas lieu de modifier le texte législatif.

LES DÉPUTÉS—LES FONCTIONNAIRES—COMPARAISON DES SALAIRES

Question n° 56—**M. Cossitt:**

1. Certains fonctionnaires sont-ils mieux rémunérés que les députés et, le cas échéant, a) combien, b) dans chaque cas, quels sont (i) leur nom (ii) le titre de leur poste (iii) le ministère visé (iv) leur traitement (v) leur nombre d'années de service?

2. Ces derniers travaillent-ils plus longtemps et assument-ils plus de responsabilités que les représentants élus du peuple?

**M. D. M. Collette (secrétaire parlementaire du président du Conseil privé):** 1. Les députés ne sont pas rémunérés; ils reçoivent des indemnités et allocations.

2. La durée du travail exigée des fonctionnaires est généralement de 37½ heures par semaine. Cependant, plusieurs fonctionnaires de rang élevé, régulièrement, travaillent des heures beaucoup plus longues que les heures obligatoires, et cela sans rémunération aucune. La question de savoir si les fonctionnaires de rang élevé assument plus de responsabilités que les députés exigerait une comparaison entre les responsabilités particulières des administrateurs et des législateurs. En l'absence d'une telle comparaison la question de «plus de responsabilités» n'a pas de sens. D'après M. T. N. Beaupré, dans son Rapport de la Commission consultative des indemnités et dépenses parlementaires, publié en novembre 1970, «Les fonctions du parlementaire fédéral sont uniques. Il n'est donc pas facile de les comparer à celles apparemment semblables dans les autres gouvernements canadiens ou étrangers, pas plus qu'avec d'autres occupations du Canada». Cette conclusion est aussi valable aujourd'hui que le jour où elle a été écrite. Il est clair qu'il ne peut être fait de comparaison valable entre des administrateurs et les législateurs étant donné que ces activités sont essentiellement différentes.

LES PERSONNES ÂGÉES

Question n° 61—**M. Cossitt:**

1. a) Quelles sont les dix circonscriptions qui détiennent les proportions les plus élevées de citoyens âgés, b) quel est leur pourcentage dans la circonscription de Leeds-Grenville?

2. Si la circonscription de Leeds-Grenville ne figure pas parmi les dix circonscriptions, quel rang occupe-t-elle, pour ce qui est de l'importance proportionnelle des citoyens âgés?

3. Quel est pour la province de l'Ontario, l'information requise dans la partie 1?

**L'hon. J.-J. Blais (ministre des Approvisionnements et Services):** Selon les derniers chiffres du recensement de 1976,

Statistique Canada nous communique les renseignements suivants:

1. a) Le recensement de 1976 révèle que les dix circonscriptions ayant les plus hauts pourcentages de personnes âgées (de 65 ans et plus) sont, par ordre décroissant: Victoria (C.-B.); Vancouver-Centre (C.-B.); Langelier (Québec); St-Paul's (Ontario); Winnipeg-Nord-Centre (Manitoba); Mont-Royal (Québec); Hamilton-Ouest (Ontario); Vancouver-Quadra (C.-B.); Saint-Henri/Westmount (Québec); Don Valley-Ouest, (Ontario).

b) Le pourcentage de personnes âgées à Leeds-Grenville est de 11.9 p. 100.

2. Leeds-Grenville occupe le quarante-sixième (46<sup>e</sup>) rang quant au pourcentage de personnes âgées (de 65 ans et plus).

3. Les dix circonscriptions de l'Ontario ayant les plus forts pourcentages de personnes âgées sont (dans l'ordre décroissant): St-Paul's, Hamilton-Ouest, Don Valley-Ouest, Eglinton-Lawrence, Grey Simcoe, Victoria-Haliburton, Parkdale-High Park, Parry Sound-Muskoka, Bruce-Grey, Huron-Bruce.

LE CABINET DU PREMIER MINISTRE

Question n° 74—**M. Cossitt:**

1. Quels sont les nom et niveaux de traitement de tous les employés du cabinet du Premier ministre qui touchent \$20,000 par année ou davantage?

2. Présentement, quel est l'effectif du cabinet?

3. Quel effectif y prévoit-on d'ici l'an prochain?

4. A combien estime-t-on les dépenses d'exploitation du cabinet du Premier ministre, pour l'exercice financier en cours?

**M. D. M. Collette (secrétaire parlementaire du président du Conseil privé):**

Nom	Classification	Échelle de salaire
Viau, Cécile	AS-6	\$28,227 – \$31,514
Johnson, Edward	SX-1	\$33,600 – \$46,200
Coutts, James	DM	\$62,900 – \$78,300
Horvath, Thérèse	AS-5	\$24,273 – \$27,070
Wilson, George	SX-1	\$33,600 – \$46,200
Fox, Marie-Hélène	SX-1	\$33,600 – \$46,200
Fairbairn, Joyce	SX-1	\$33,600 – \$46,200
Derrick, Ruth	AS-6	\$28,227 – \$31,514
Axworthy, Tom	SX-2	\$38,300 – \$52,100
Schulz, Gisela	AS-2	\$17,915 – \$20,053
Gossage, Patrick	SX-1	\$33,600 – \$46,200
Perry, Suzanne	AS-8 (PM-7)	\$31,400 – \$38,800
Coons, James	AS-4	\$20,815 – \$23,162
Scharf, Diane	AS-2	\$17,915 – \$20,053
Burelle, André	AS-8 (PM-7)	\$31,400 – \$38,800
Moore, Jim	AS-8 (PM-7)	\$31,400 – \$38,800
Poirier, Hélène	AS-2	\$17,915 – \$20,053
McDonald, Patrick	SX-1	\$33,600 – \$46,200
Dillman, Peggy	AS-7	\$29,283 – \$32,900
Matteau, Lucille	AS-5	\$24,273 – \$27,070
Fournier, Nicole	AS-4	\$20,815 – \$23,162
Donaldson, Gaie	IS-2	\$18,731 – \$20,910
Hanrahan, P.W.M.	IS-4	\$24,273 – \$27,070